

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 28 JUILLET 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	9	10

Date de convocation
22 juillet 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à dix-sept heures trente,
le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **TROGRILIC LAURENT**, président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.**

Absents : **Sébastien DOSE, Jean-Jacques MAXANT, Carole SALEUR.**

Représentés : **David BLASIVUS à Pierre JULIEN**

Objet : Groupement de commande de prestations d'impressions et reprographie – désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

N° de délibération : 3

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibérations approuvées en 2019, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et les communes de Frouard, Liverdun, Marbache, Pompey et Saizerais ont adhéré au groupement de commandes d'impression et reprographie décomposé en deux lots :

- Lot 1 : Impression Off-set
- Lot 2 : Impressions Numériques (petits et grands formats).

Déclaré deux fois sans suite, cette procédure d'appel d'offres a été relancée une troisième fois le 2 mai 2020 et les offres ont été reçues le 2 juin 2020.

Cependant, les élus désignés durant le précédent mandat ne peuvent plus être membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du présent groupement après le renouvellement des conseils municipaux.

Chaque pouvoir adjudicateur doit donc à nouveau délibérer pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant représentant sa collectivité dans la CAO du groupement de commande.

En revanche, l'adhésion au groupement de commande reste valable et ne nécessite pas une nouvelle délibération.

Calendrier prévisionnel (selon l'évolution sanitaire) :

- o Publication : 2 mai 2020

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20200728-03-DE
Date de réception préfecture :
03/08/2020

- Réception des offres : 2 juin 2020
- Commission d'appel d'offres : A fixer une fois les représentants désignés (entre juillet et septembre 2020)
- Délibération autorisant le coordonnateur à signer le marché : entre juillet et septembre 2020
- Notification aux titulaires : entre juillet et septembre 2020
- Début de l'accord-cadre : septembre 2020

Il vous est demandé de procéder à la désignation d'un représentant de la communauté de communes élu parmi les membres ayant une voix consultative de la Commission d'Appel d'Offres (membre titulaire). Un membre suppléant sera désigné selon les mêmes modalités.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Denis MACHADO, membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

DESIGNE M. Valentin DETHOU, suppléant du membre titulaire, représentant de la communauté de communes au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commandes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président, Laurent TROGLIC



Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20200728-03-DE Date de réception préfecture : 03/08/2020
